

LOGEMENT

Toutes les adresses utiles

>>>>> ACCÉDER À UN LOGEMENT <<<<<<

Type d'aides	Organismes
Demande de logement social du parc public Lire notre article	En ligne www.demande-logement-social.gouv.fr/ Sur place (mairie, CCAS, département...) : formulaire papier CERFA 14069*04 Renseignements au 0 806 000 113 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
Demande de logement social du parc privé	Agences immobilières à vocation sociale (AIVS) : www.fapil.fr cliquer sur « les AIVS » Agences immobilières sociales (AIS) : https://immo.soliha.fr/ (carte sur page d'accueil)
Logement au sein d'une résidence universitaire	CROUS
Logement étudiant chez un particulier	Lokaviz
Location, colocation, logement étudiant sans frais d'agence	LocServices
Logement intergénérationnel Lire notre article	https://logement.studyrama.com/location-intergenerationale
Offres de logement d'Action Logement pour les salariés	AL'in
Offres de logement social à la location ou à l'achat alimenté par les organismes Hlm Lire notre article	Bienveo
Droit au logement opposable (DALO) : voies de recours aux personnes qui n'ont pas pu obtenir un logement social Lire notre fiche	Remplir le formulaire Cerfa 15036*01

Se renseigner sur le logement (aides, droit...)

- Information gratuite et orientation vers les interlocuteurs spécialisés : associations départementales d'information sur le logement (ADIL).
- Pour trouver l'Adil la plus proche de chez vous : www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/
- Simulateurs sur le site www.anil.org/outils

>>>>> **OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE** <<<<<<

Type d'aides		Organismes
<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • payer son loyer, • déménager, • faire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation logement (APL, ALS ALF) • Prime de déménagement • Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH) • Prêt à l'amélioration de l'habitat assistantes maternelles <p>Faire une simulation d'aide au logement CAF</p>	<p>Caisse d'allocations familiales (CAF) 32 30 (Service gratuit + prix appel) Mutualité sociale agricole (MSA) coordonnées des MSA près de chez vous</p>
<p>Pour les salariés d'entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé (CDI, CDD, intérim, stage, alternance) ou demandeur d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loca-Pass (avance sans frais) • Garantie Visale (caution locative gratuite) • Aide Mobili-Jeune (quittance de loyer allégée) • Aide Mon job Mon logement • Aide Mobili-Pass (frais liés à la mobilité professionnelle) • Agri-Mobilité (mobilité des salariés du secteur agricole) • Prime Accession (achat neuf) • Prêt accession sociale 	<p>Action Logement www.actionlogement.fr/</p> <p>0970 800 800 de 9h à 18h du lundi au vendredi (n° non surtaxé)</p>
<p>Pour les intérimaires</p>	<p>Pour accéder au logement, financer un projet. Lire notre article</p>	<p>Fastt www.fastt.org 01 71 25 08 28</p>
<p>Pour travaux de rénovation énergétique</p>	<p>Simulateur d'aides : https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides Lire notre dossier</p>	<p>Conseillers FAIRE www.faire.gouv.fr 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel) ou rendez-vous sur le site FAIRE</p>
<p>Travaux de rénovation énergétique, aménagement pour vieillissement ou handicap, amélioration d'un logement dégradé ou insalubre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Habiter Mieux Sérénité • Habiter facile • Habiter Serein ou Habiter Sain <p>Faire une demande ou une simulation : https://monprojet.anah.gouv.fr/</p>	<p>ANAH www.anah.fr</p> <p>0 806 703 803 Service gratuit + prix appel</p>
<p>Pour dépenses d'énergie (gaz, électricité, fioul...)</p>	<p>Chèque énergie Lire notre article</p>	<p>Envoyé automatiquement par courrier</p>
<p>En cas de difficultés à payer les dépenses de logement (factures, loyers...). Lire notre article</p>	<p>Aide ou prêt sans intérêt variable selon le département et la situation du demandeur</p>	<p>Fonds de Solidarité Logement (FSL) Contacter le CCAS (Centre communal d'action sociale)* de votre mairie ou un point conseil budget ou le conseil départemental</p>
<p>Pour hébergement d'une personne âgée en établissement.</p>	<p>Aide sociale à l'hébergement (ASH)</p>	<p>Versée par le département. Retirer le dossier auprès de la mairie ou du CCAS*.</p>

Simulateur sur les aides : mesdroitssociaux.gouv.fr

*Les coordonnées des CCAS (Centre communal d'action social) sont disponibles en mairie.